

REGLEMENT ERGYSPORT TRAIL DU VENTOUX 6 Juin 2021

ART 1 :

ACTION VENTOUX organise L'Ergysport Trail du ventoux le 6 Juin 2021 epreuve reportée après l'annulation du mois de Mars pour cause de Covid 19
. Nombre de dossards limité à 970 sur le 46 Km

ART 2: Inscriptions

L'inscription à la course n'est effective qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli et signé accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence sportive, (FFA, Pass), de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription : (inscriptions en ligne sur le site ergysport-trailduventoux.fr)

ART 3 :

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours.
Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours au risque d'être mis hors course .
Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

ART 4 : Dossards :

Aucun retrait de dossard ceux-ci seront envoyés par courrier dans les 10 jours qui précèdent l'épreuve . Seuls les dossiers complets déclencheront l'envoi des dossards à l'adresse renseignée sur la fiche d'inscription

ART 5 :Récompenses En raisons des restrictions exigées par les protocoles Covid

Seront récompensés les 5 premiers hommes et femmes du classement scratch , Les premiers de chaque catégorie recevront une dotation ergysport envoyée dans les trois semaines après l'épreuve

ART 6 : Ravitaillement solide annulé . Seuls 3 points d'eau sur le parcours au 14 em - 26 em et 35 em km sur ces espaces obligation du port du masque .

Zones point d'eau délimitées où seuls les coureurs et les membres de l'organisation sont admis l'organisation . Aucune assistance autorisée

ART 7 :Abandons

Les coureurs devront impérativement rester sur les parcours balisés par l'organisation.
Les coureurs devront se soumettre aux barrières horaires mises en place par l'organisation sur différents points stratégiques des parcours . En aucun cas un coureur ne pourra poursuivre en course s'il passe au-delà des barrières horaires prévues ,cela pour assurer le maximum de sécurité . Il devra remettre son dossard au responsable de poste et de sécurité . A ce moment là il ne fera plus parti des coureurs en course . toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée que les autres coureurs correspondant à la distance sur laquelle ,il était inscrit .Le

concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs, de ravitaillement ou au serre-file.

. BARRIERES HORAIRE : Au 26 em Km au Mont Serein . Tous les coureurs ont maximum 5 h 20 pour faire ces 26 premiers kilomètres . Leur temps de passage à ce poste sera affiché en tenant compte de l'heure de départ de leur vague et servira de barrière horaire à tous les coureurs . Au delà de es 5 h 20 à ce poste les coureurs seront mis hors course .

Pour être classé quelque soit l'heure à laquelle votre vague sera partie il faudra franchir la ligne d'arrivée avant 18 h30

ART : 8.

Ergysport trail du Ventoux longue distance (46 km) est une épreuve comptant pour le Golden Trail challenge dont il assurera l'ouverture 2021 .

ART 10 : SECOURS ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont disposés sur divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course (06 37 30 17 68). Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves sur le parcours et sur l'espace Arrivée au Domaine des Florans à Bedoin

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours .

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours classiques en utilisant les numéros d'urgence

Des conditions de toutes sortes (conditions météo , éloignement ... liés à l'environnement des parcours, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous aurez mis dans votre sac.

Les secouristes et médecin, ainsi que toute personne désignée par la direction de l'Ergysport trail du ventoux sont habilités :

à arrêter course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve

à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Un coureur faisant appel au médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

ART 11 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus de se soumettre aux contrôles , le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

ART 12 : DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Le comité d'organisation est le seul à pouvoir transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation . Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement « Ergysport Trail du ventoux », des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

ART 13. Matériel conseillé pour votre sécurité et confort .

Equipement conseillé : Masque obligation à avoir dans son sac pendant toute l'épreuve .
réserve alimentaire à prévoir vu l'absence de ravitaillement solide , idem pour la réserve
d'eau . Couverture de survie, coupe vent imperméable permettant de supporter le mauvais
temps en montagne . Tenue permettant la couverture des bras et des jambes .(minimum :
manchons , corsaire et longues chaussettes , ...) L'Ergysport Trail du ventoux 46 km est un
Trail de montagne où vous pouvez rencontrer des conditions sévères même en période
estivale ,avec des différences thermiques importantes entre la partie basse et la zone se
situant au dessus de 1500 M . Gérez votre matériel de sécurité en conséquence comme pour
toute autre activité en montagne . .

ART 14: Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de
l'épreuve (souscrite auprès de la MAÏF), cette assurance ne couvre pas les risques individuels
des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à
chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques
sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à
leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

ART 15 Annulation et remboursement

Annulation de force majeure du fait de l'organisation et remboursement

En cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve (conditions météo , situation sanitaire ,
décisions ou restrictions administratives ...etc...)

Si la décision d'annulation intervient à partir du 10 Mai 2021 jusqu'à la date de l'épreuve
le 6 Juin 2021 l'organisation remboursera à chaque participant 70 % du montant de
l'inscription avec en plus les frais de dossiers retenus (5 €)

L'inscription à la course ,implique l'acceptation et la signature par le concurrent du présent
règlement et de la charte du coureur .

La Direction de course de l'Ergysport Trail du Ventoux

-